

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Le malaise social. — IV Un bienfaiteur des Jésuites à Montréal. — V Le chanoine Brousseau. — VI Courtes réponses à diverses consultations. — VII Un aveu significatif.

AU PRONE

Le dimanche 30 mai

On fait la consécration à la sainte Trinité¹;

On annonce :

La Fête-Dieu, sa solennité extérieure et sa procession; le salut chaque jour de l'octave;

Le premier vendredi du mois;

La clôture du mois de Marie²;

L'ouverture du mois du Sacré-Coeur de Jésus.³

Dans quelques diocèses (autres que Montréal), vendredi, samedi et dimanche, triduum eucharistique.⁴

Note. — Les fidèles ne sont plus obligés d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu (cette année, le jeudi, 3 juin), mais on doit les exhorter à le faire.

¹ Pour ceux qui assistent à la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, dans quelque église, indulgence plénière, pourvu qu'ils se *confessent*, *communient* et *prigent* aux intentions du pape (1er juin 1906).

² Indulgences : 1o 200 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de la sainte Vierge; — 2o indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant *confession*, *communion* et *prière* aux intentions du Souverain-Pontife.

³ Les exercices du mois du Sacré-Coeur donnent droit aux indulgences suivantes :

1o Pour les exercices *privés* du mois du Sacré-Coeur; 1o 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement jusqu'en 1889) pour l'exercice de chaque jour (30 mai 1902); 2o indulgence plénière pour les 30 *exercices privés* (ou public), pourvu qu'on se *confesse*, *communie* et *prie* pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour de son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet (30 mai 1902);

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 30 mai

Fête de la SAINTE-TRINITE, double de 1^e cl.; mém. du dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de sainte Angèle de Mérici et du dim.

Note. — On n'est plus obligé d'assister à la messe, le jour de la Fête Dieu (cette année, le jeudi, 3 juin), mais on doit s'efforcer de la faire.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 6 juin

1o La solennité des titulaires dont l'office tombe cette année du 17 au 22 mai est anticipée au 16 mai; l'office de celui qui tombe le veille de la Pentecôte ou dans l'octave, est remis au 31 mai.

2o La solennité des titulaires qui tombent dans la semaine de la Pentecôte (du lundi au samedi) est remise au 13 juin, avec remise de celle du sacré Coeur au 20.

3o La solennité des titulaires qui tombent les jours de fête très solennelle (Pentecôte, Sainte-Trinité et jeudi de la Fête-Dieu) n'a pas lieu; elle est supprimée pour cette année quant à la messe votive,

2o Pour les exercices publics du mois du Sacré-Coeur, à l'église: 1o 7 ans et 7 quarantaines (7 ans seulement jusqu'en 1889) pour l'exercice de chaque jour (30 mai 1902); 2o indulgence plénière si l'on a assisté au moins à 10 exercices publics pendant le mois, pourvu qu'on se confesse, communie et prie pour le pape dans une visite d'église (ou de chapelle de communauté pour les personnes de la maison seules), en un jour à son choix pendant le mois, ou l'un des huit premiers jours de juillet (30 mai 1902);

3o Pour les exercices prêchés tous les jours, ou au moins 8 jours du mois du Sacré-Coeur, dans les églises (ou les chapelles de communautés): 1o pour chaque jour, 7 ans et 7 quarantaines; 2o indulgence plénière comme à 2o ci-dessus; 3o pour tous les fidèles, indulgence plénière *toties quoties* (ou de Portioncule) dans les églises (ou chapelles, mais seulement pour les personnes de la maison) où l'on a prêché ces exercices, en visitant cette église (ou chapelle) le dernier dimanche de juin (au lieu du 30 juin, en 1907) et en y priant pour le pape (la confession et la communion peuvent se faire partout); 4o pour les prêtres qui ont prêché cette série et les curés ou recteurs d'églises ou supérieurs qui les ont fait prêcher, privilège de l'autel grégorien pour l'âme pour laquelle ils célébreront le dernier dimanche du mois; 5o pour les personnes qui s'efforcent de propager ce saint exercice, ou de le faire mieux célébrer, 500 jours pour chaque oeuvre faite dans ce but, et indulgence plénière à chacune de leurs communions, pendant le mois de juin (8 août 1906, 26 janvier 1908).

4 Pour le triduum eucharistique, indulgences: 1o 7 ans et 7 quarantaines pour l'assistance à un exercice chaque jour; 2o 2 indulgences plénières: a) pour ceux qui ont assisté à un exercice, chaque jour, s'ils se confessent, communient et prient, pour le pape, b) pour ceux qui font la communion générale, le dernier jour, pourvu qu'ils prient aux intentions du pape (10 avril 1907).

mais la solennité purement extérieure (décoration, instruction spéciale, remise des indulgences) peut avoir lieu en un dimanche non privilégié.

40 La solennité des titulaires qui tombent du 31 mai au 12 juin (exc. celle du saint Sacrement) aura lieu le 13 juin, avec remise de celle du sacré Cœur au 20.

SOLENNITE DU SAINT SACREMENT

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal. — Du 3 juin, Dominion Park.

Diocèse de Valleyfield. — Du 3 juin, Howick.

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Lundi 31 mai — Saint-Basile-le-Grand.

Mercredi, 2 juin — Hôtel-Dieu.

Vendredi, 4 " — Saint-Lambert.

Dimanche, 6 " — Saint-Arsène.

LE MALAISE SOCIAL



ON sent un peu partout que la société est malade.

S'appuyant sur la force du nombre, certaines classes sociales, sagement organisées, ajoutent les réclamations aux réclamations et les exigences aux exigences. D'autres, moins puissantes quant au nombre, plus riches toutefois et tout aussi habiles, cèdent à la force, mais, maîtresses des affaires et des marchés sur lesquels elles se débattent, répondent à ces réclamations et à ces exigences par d'autres exigences et d'autres réclamations. Le coût de la vie augmente sous la pression de ces deux forces extrêmes. Ce sont les classes moyennes qui en souffrent le plus. On ne voit guère comment remédier à cet état de choses. C'est un vrai cercle vicieux. L'ouvrier dit au capitaliste: " Il me faut un salaire plus élevé. " Le capitaliste l'accorde, mais il réplique: " Paie plus cher ce dont tu as besoin. " Où s'arrêtera-t-on? Comment pourra-t-on en sortir?

L'Eglise, si on voulait suivre ses conseils, pourrait, elle, même du point de vue matériel, apporter une solution à ce troublant problème. La doctrine, qu'exposait naguère Notre Saint-Père Benoît XV à propos des événements de Bergame n'est pas nouvelle sans doute. On ne saurait quand même trop la prêcher au peuple en l'invitant à y réfléchir.

Voici ce dont il s'agissait à Bergame. Il existe, dans cette ville d'Italie un *office du travail* qui a pour mission de promouvoir les oeuvres économiques et sociales. C'est une institution excellente, et le pape, dans la lettre par laquelle il est intervenu (11 mars 1920), félicite l'évêque de Bergame de l'avoir fondée. Malheureusement, les dirigeants de cet *office du travail*, parmi lesquels il y a quelques prêtres, ont été mêlés dernièrement à des grèves ouvrières, au cours desquelles ils se sont laissés aller à des intempérances de langage et à des procédés qui rappellent, par leur violence, ceux des socialistes. L'évêque Bergame a condamné une première fois ces excès. Mais, la situation se faisant toujours plus grave, le pape a jugé nécessaire d'appuyer de sa haute autorité celle de l'évêque et d'approuver sa conduite.

Le cas de Bergame était d'autant plus grave qu'il coïncidait avec la fondation de "groupes d'avant-garde" sous la direction du député socialiste Miglioli. Une scission des plus fâcheuses était en train de se produire parmi les catholiques italiens, à la veille du grand congrès que le parti populaire va tenir à Naples.

Après avoir rendu hommage à la vigilance et à l'activité de l'évêque de Bergame, le pape pose ce principe que ceux qui dirigent le mouvement social doivent s'en tenir scrupuleusement à la doctrine contenue dans la célèbre encyclique *Rerum Novarum* et dans les autres lettres apostoliques. "Ils doivent avant tout se rappeler, écrit-il, que, en cette vie brève et sujette à tous

les maux, personne ne peut être heureux ; que la vraie la pleine et éternelle félicité nous est réservée au ciel comme récompense d'une vie vertueuse ; que nous devons diriger toute notre activité vers le ciel ; que, par conséquent, nous devons veiller, non pas tant à faire valoir nos droits qu'à observer nos devoirs ; que, toutefois, il est permis, même durant cette vie mortelle, d'améliorer, autant qu'il est possible, notre sort, en cherchant de meilleures conditions de vie ; que rien n'est favorable au bien commun comme la concorde et l'union de toutes les classes, lesquelles vivent en bonne harmonie grâce surtout à la charité chrétienne. Combien mal, par conséquent, continue le pape, ils pourvoiraient au bien des ouvriers ceux qui voudraient améliorer leurs conditions de vie, mais en les aidant uniquement à conquérir les biens fragiles et caducs d'ici-bas, ceux qui, non seulement négligeraient de les guider avec les principes de la doctrine chrétienne concernant leurs devoirs, mais les rendraient toujours plus hostiles envers les riches, et tout cela par des paroles amères et violentes comme en usent nos adversaires pour pousser les multitudes à bouleverser la société civile ! ”

Cela dit, Benoît XV exhorte ceux qui ont reçu de la providence plus de talents et d'aptitudes à se dévouer généreusement en faveur des humbles. “ Tous ceux, dit-il, qui ont plus de savoir que d'autres ne doivent pas refuser d'aider les ouvriers de leurs conseils, de leur autorité, de leur parole, surtout de favoriser les oeuvres créées providentiellement dans ce but. Ceux qui ont des richesses en surabondance ne doivent pas régler leurs propres rapports avec les prolétaires à la mesure de leur droit strict mais plutôt selon les normes de l'équité. Nous les exhortons même à se comporter en cela avec la plus grande indulgence, largeur et libéralité, donnant du leur le plus qu'il leur sera possible. ”

D'autre part, le pape rappelle à ceux qui se trouvent dans :

une condition inférieure que la diversité des classes sociales vient de la nature, par conséquent de la volonté de Dieu, et cela pour le plus grand avantage des individus et de la communauté, et que, malgré tous leurs efforts et tout l'appui des bons pour améliorer leur sort, il leur restera toujours une large part de souffrances et de sacrifices. S'ils sont sages, ils ne voudront pas essayer de monter au-delà de la limite possible à leurs aptitudes et ils supporteront les maux inévitables avec cette résignation et cette fermeté que donne l'espérance des biens immortels.

Le pape met ensuite en garde contre les socialistes, " ennemis funestes de la foi catholique et de la société civile ". Il exhorte le clergé, et surtout les curés, à les combattre énergiquement. " Qu'il n'y ait personne parmi eux, dit-il, qui croie qu'il s'agit d'une mission étrangère au saint ministère pour la raison qu'on est là sur un terrain économique. C'est le salut des âmes qui est vraiment en danger sur ce terrain. "

" Aussi, conclut le pape, c'est notre volonté que, au nombre de leurs devoirs, les prêtres inscrivent celui de se vouer à la science et au mouvement social dans la mesure où ils le pourront, par l'étude, par la vigilance, par l'action. Qu'ils aident par tous les moyens ceux qui travaillent dans ce but. "

La parole du pape dépasse de beaucoup l'incident de Bergame. Elle a déjà provoqué une profonde impression dans toute l'Italie. A Bergame, sa lettre a eu un excellent résultat. Les dirigeants de l'*office du travail* ont donné leur démission. L'évêque leur cherche des successeurs. Dans le reste de l'Italie, les groupes d'avant-garde sont en train de se dissoudre.

Ces conseils et ces enseignements de Notre Saint-Père, au Canada comme ailleurs, surtout dans nos grandes villes, on ne saurait trop les méditer et les approfondir. E.-J. A.

UN BIENFAITEUR DES JÉSUITES A MONTREAL

DANS le très beau livre qu'il vient de publier, où il raconte l'histoire de la Compagnie de Jésus au Canada au siècle dernier, ¹ le Père Lecompte rend un bel hommage à l'esprit de foi et à la générosité pratique d'un ancien maire de Montréal qui fut un homme d'oeuvres en même temps qu'un citoyen distingué. Nous voulons parler de M. Charles-Séraphin Rodier. ² Sur l'appel de Mgr Bourget, adressé, de Rome même, à leur *général*, Jean Roothaan (2 juillet 1841), les jésuites avaient accepté de revenir au Canada, dont ils avaient été, avec les récollets, les premiers missionnaires. Les pères Chazelle, Martin, Luiset, Ranquet, Hanipeaux et Tellier, avec les frères Brenaus, Jennessaux et Turpin s'étaient embarqués au Havre le 24 avril 1842. Ils arrivaient à Montréal le 31 mai suivant. On tenta d'abord d'installer un noviciat à Laprairie, puis à l'évêché de Montréal. Mais ces tentatives n'aboutirent pas. A l'été de 1843, M. Rodier vint un jour, mu par un sentiment de délicate autant qu'intelligente charité, offrir à Mgr Bourget la moitié de sa maison pour servir de noviciat aux jésuites. L'offre était pour cinq ans. L'évêque accepta la proposition et la communiqua au Père Chazelle, qui lui aussi, naturellement, l'agréa avec reconnaissance.

* * *

¹ *Les Jésuites du Canada au XIXe siècle*, par le Père Edouard Lecompte, s. j., — Tome I—1842-1872. — Imprimerie du *Messenger*, 1300, rue Bordeaux, Montréal — 1920 — 333 pages.

² L'une des filles de M. Rodier, Mme Jacques Lemoyne de Martigny (née Elmina Rodier); âgée de 92 ans, vit encore, à Montréal, en 1920. Tous les jours, hiver comme été, elle arrive la première pour la première messe de la cathédrale-basilique, à 5.30 h. du matin.

“ Charles-Séraphin Rodier, écrit le Père Lecompte, insigne bienfaiteur de la mission canadienne (des jésuites), était né à Montréal, le 3 octobre 1797. Fils d'un humble forgeron, il se tailla une carrière des plus enviabiles. Après quelques années d'études au collège de Montréal, il embrassa le commerce, y fit merveille, se maria avantageusement, passa du détail au gros, expédia en Europe, traversa l'océan plus de quarante fois, et malgré ce surmenage trouva le temps de faire un peu de vie militaire, parcourant les divers degrés honorifiques jusqu'à celui de lieutenant-colonel. Ce n'était pas encore assez pour son activité dévorante. Aux approches de 1837, les cris séditieux des *fils de la liberté* ne lui donnèrent pas le change. Sa droiture innée aidant, il saisit d'un seul et clair coup d'oeil ce qu'il y avait de faux et d'irréléchi dans le soulèvement. “ Mes amis, leur dit-il, vous avez tort: la poire n'est pas mûre. ” Pour s'en dégager sans heurt, il entreprit, à quarante ans, l'étude du droit, fut reçu aux applaudissements du barreau, défendit les causes de quelques pauvres vers lesquels sa charité le ramena toujours, puis se remit aux affaires. C'est à ce moment qu'il apparaît sur notre scène, avec sa carrure militaire, son grand air, sa démarche assurée, le regard droit, la voix nette et gaie, le sourire aux lèvres, sa main largement ouverte comme son coeur, et réputé, même envers la plus humble mendiante, pour ses manières empreintes de la plus exquise et inaltérable courtoisie. Ajoutez, ce qui relève et couronne tout le reste, une foi très vive et une piété, comme son caractère, à la fois tendre et ferme. — Cet homme de bien avait sa demeure rue Saint-Antoine, à l'un des angles de la place Richmond, où s'élève aujourd'hui l'asile Bethléem. C'était pour un Montréalais, en ce temps-là, le bout du monde. La solitude du lieu se prêtait merveilleusement à la serene vie d'un noviciat. Sur le devant, c'était une rue silencieuse. A l'ouest, la place Richmond s'ombrageait d'arbres naissants. Au

sud du jardin, la colline fléchissant soudainement se prolongeait en une verdoyante vallée jusqu'au Saint-Laurent. Des troupeaux y paissaient, rarement troublés par les quelques convois du chemin de fer de Lachine. Plus loin encore, vers le sud et l'est, le grand fleuve, le village ami de Laprairie, puis des campagnes encore et les montagnes de Saint-Bruno et de Saint-Hilaire. . . ”

• • •

Poursuivant son récit, le Père Lecompte raconte alors les circonstances de l'installation et de ce qui s'en suivit. Plus tard, il en vient à dire comment, au bout de cinq ans, les jésuites ne quittèrent pas la maison de M. Rodier, tel qu'il était convenu. Nous citons encore : “ L'année 1848 marquait le terme que M. Rodier avait mentionné en recevant la Compagnie de Jésus sous son toit. Mais il ne pouvait être question de briser là. La société n'avait pas encore d'autre gîte à Montréal. Et puis, nouvel Obédédom, M. Rodier tenait à garder en sa demeure cette arche nouvelle qui lui apportait tous les biens. Dieu ne s'était-il pas complu durant ce temps à lui procurer des succès inespérés ? Encore tout récemment, dans un moment de crise financière, le négociant s'était présenté au maître des novices et avec ce ton tranché et jovial qui lui était familier : “ Mon Père, il me faut un miracle. ” — “ Eh bien, lui répond le Père Luiset sur le même ton, nous allons le faire. Je vais mettre mes novices en neuvaine. Nous avons saint Joseph pour patron. C'est un homme qui s'entend en affaires. Soyez tranquille. ” Et la neuvaine et le miracle se firent. Les portes et les coffres de la banque, fermés pour tant d'autres, s'ouvrirent devant M. Rodier comme par enchantement, ce qui lui permit de négocier une de ces exceptionnelles affaires qui fondent une maison. ”

• • •

Les années amenèrent de rapides développements pour les jésuites et pour leur oeuvre. Le 6 octobre, la pierre angulaire du collège Sainte-Marie était bénite. Les écoliers d'abord, puis les Pères de la résidence (temporaire) de Saint-Patrice et enfin les novices eux-mêmes vinrent prendre logement rue Bleury. L'historien, à l'occasion du départ du noviciat de chez M. Rodier pour le collège Sainte-Marie, parle de nouveau de l'insigne bienfaiteur de la première heure.

“ Enfin, c'était au tour du noviciat, en septembre, à venir prendre gîte sous le toit du collège. Le maître des novices n'était plus le Père Luiset. Sa vue faiblissante l'acheminait vers une complète cécité. On lui avait donné pour successeur, en 1848, le Père Georges Schneider, l'homme de la confiance sans bornes en saint Joseph. La petite famille religieuse s'était accrue en 1850 du contingent de New York. L'heure était venue, ai-je dit, de quitter l'hospitalière demeure de M. Rodier. Il fallait pour cela rompre des liens très doux et très délicats. Le départ n'eut pas lieu sans émotion. Le dernier jour, on célébra la messe aux intentions de la famille bienfaitrice. Le Père Martin offrit à M. Rodier un petit album “ hommage, disait-il, de reconnaissance et de dévouement pour une généreuse et aimable hospitalité de huit années ”. Sur les pages du livret étaient inscrits les noms des hospitalisés. A la page de 1843, on lisait ces paroles de l'Evangile: *hospes eram et collegistis me — j'étais étranger et vous m'avez recueilli*. La fleur de la reconnaissance pour M. Rodier ne se fana jamais chez les Pères. Une affectueuse lettre du Père général le rangea parmi les bienfaiteurs de la Compagnie de Jésus, participant à toutes ses faveurs spirituelles. Dans la chapelle du collège le premier banc lui était réservé ainsi qu'à toute sa famille. Le même privilège les suivit naturellement au Gésu, quelques années plus tard. Le 31 juillet 1863, c'était, en présence de Mgr Bourget, des directeurs du collèges et des novi-

ces, la présentation d'une médaille envoyée par Pie IX. Le Saint-Père voulait par là reconnaître le zèle pour la religion montré par M. Rodier en plus d'une circonstance et notamment sa charité envers les Pères de la Compagnie de Jésus. Une dernière fête réunit l'aimable vieillard et ceux qu'il appelait "ses enfants". Les novices étaient au Sault-au-Récollet depuis plusieurs années lorsque, le 13 novembre 1874, fête de saint Stanislas leur patron, ils reçurent la visite de M. Rodier. Il assista à la conférence spirituelle et partagea le repas de famille. Au milieu des épanchements de la récréation, il remit sa photographie au Père Perron: " Je ne veux pas, dit-il, que mon souvenir périsse avec moi, mais qu'il vive en mes petits enfants. De toutes les oeuvres auxquelles j'ai mis la main, c'est celle dont je suis le plus fier. " Le Père Perron lui présenta à son tour une photographie du Père général avec une épigraphe où de nouveau était rappelée l'hospitalité donnée aux premiers novices de la Compagnie. — Deux ans après, le 4 février 1876, le bon vieillard s'éteignait doucement, en laissant à sa famille et à sa bonne ville de Montréal — comme il l'appelait avec une complaisance mêlée de bonhomie, lorsqu'il en était le maire — les plus beaux exemples de foi, de probité, de travail et par-dessus tout de bienfaisance. Aussi vit-on à la suite de son convoi funèbre, coudoyant l'élite de la ville, une multitude de ces pauvres qu'il avait tant aimés. "

• • •

Cet hommage de l'historien des jésuites à la mémoire d'un homme de bien, qui fut charitable en même temps que modeste, honore tout autant celui qui l'a écrit que celui qui l'a mérité. La bienfaisance et la reconnaissance, a-t-on dit, se rencontrent rarement sur terre. Mais cela arrive parfois, nous venons de le voir. Il nous a paru intéressant de le signaler à l'attention de nos lecteurs.

E.-J. A.

LE CHANOINE BROUSSEAU¹

LA terre canadienne pleure aujourd'hui la disparition de ce vénérable prêtre. Nul curé, nul fondateur n'eut pour la *grande amie* affection plus vive et plus durable.

Quand il arriva à Saint-Damien en 1882, cette paroisse, perchée dans les montagnes, à trente milles du chemin de fer, était une pauvre mission végétant péniblement sur les bords de la grande route Mailloux ouverte depuis pourtant quarante ans. Le sol était pierreux et l'on cultivait surtout la routine. Le jeune curé, pas encore âgé de trente ans, résolut de tout transformer.

Trois fois la semaine, à la porte de son humble chapelle, il rassemblait ses paroissiens pour leur donner des conférences sur les meilleures méthodes en agriculture. Joignant la pratique à la théorie, il améliora la terre de la fabrique, introduisit la culture des arbres fruitiers, établit un aqueduc, installa une

¹ Nous empruntons à l'*Action catholique* cet article biographique, dû à la plume, si sûre d'elle-même et si élégante, de M. l'abbé Lebon, du collège de la Pocatière. On sait que celui dont il est question dans cet article, M. le chanoine Joseph-Onésime Brousseau, est mort à Saint-Damien (Bellechasse) le 18 avril dernier. Voici son *curriculum vitae* : Il était né à Sainte-Hénédiène, comté de Dorchester, le 22 juillet 1853. Il fit ses études à Lévis et à Québec, où il fut ordonné prêtre par le cardinal Taschereau, le 30 novembre 1878. Il fut vicaire à Saint-Gervais, 1878-1881; retiré à Sainte-Hénédiène, 1881-1882; auxiliaire à Buckland 1882; desservant à Saint-Lambert de Lévis, 1882; curé fondateur de Saint-Damien de Buckland, 1882-1896, où il a fondé la Congrégation des Soeurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours en 1892 et celle des Frères de Notre-Dame-des-Champs en 1902, où également, il a construit une église, un presbytère et deux orphelinats pour ses congrégations. Il a encore bâti une chapelle et un presbytère à Saint-Philémon. Prédicateur diocésain de l'oeuvre des orphelinats agricoles de Saint-Damien depuis 1896, il fut nommé chanoine honoraire du chapitre métropolitain de Québec en juin 1915.

beurrerie et encouragea la construction d'un moulin à scie. Il bâtit bientôt un presbytère et remplaça la chapelle par une jolie église. Les familles arrivèrent nombreuses des paroisses environnantes. Les fermes furent mieux tenues. Bref, après quinze ans, Saint-Damien était une belle paroisse, comptant plus de mille âmes, lancée au temporel tout comme au spirituel.

Le curé Brousseau incarnait le véritable type du missionnaire et surtout du missionnaire agricole. L'oeuvre par excellence de sa vie fut la fondation de deux communautés, celle des Soeurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours en 1893 et celle des Frères de Notre-Dame-des-Champs en 1902. Ces religieuses, qui font tant de bien dans un grand nombre de nos centres ruraux, ont à Saint-Damien un petit orphelinat agricole important. Après les heures d'instruction proprement dite, les garçonnets s'y livrent aux travaux des champs. On leur donne des leçons d'agriculture et d'horticulture. Les petites filles apprennent l'économie domestique, la direction d'une cuisine et d'un jardin. Coudre, filer, tisser, tout ce qui est nécessaire enfin à une bonne ménagère entre dans le programme. Les Frères de Notre-Dame-des-Champs sont établis dans un site enchanteur, au Lac Vert, à une quinzaine d'arpents du village de Saint-Damien, au milieu d'une propriété de sept cents acres de terre, jadis en bois debout, aujourd'hui notablement défrichée. Le but du fondateur a été d'établir là un grand orphelinat agricole où les enfants du petit orphelinat pourront continuer leur formation religieuse et agronomique pour aller se grouper ensuite dans les centres de colonisation. Le succès de la première fondation est depuis longtemps assuré, les religieuses du Perpétuel-Secours forment aujourd'hui une communauté importante de notre province. Celui de la deuxième fondation est moins éclatant, mais, en jugeant de l'avenir par le passé, on peut tout de même y avoir foi.

Quand l'abbé Brousseau demanda au cardinal Taschereau la permission de commencer son oeuvre dans les montagnes de Buckland, Son Eminence étonnée lui demanda : " Mais, quels sont vos moyens ? " Et le vénérable prêtre, à la foi robuste comme le granit de ses rochers, de répondre : " Deus providebit — Dieu y pourvoira ! " Et l'on sait si Dieu y a pourvu d'une manière étonnante. Pourquoi ne continuerait-il pas le miracle ?

Cet humble curé, ce pieux fondateur, que fut l'abbé Brousseau, restera donc comme une des plus pures gloires du clergé canadien qu'il a honoré et de l'Université Laval qui l'a formé. Et pourquoi ne pas le dire en passant, quand notre université donne au pays un pareil homme, le pays n'a-t-il pas le devoir d'aider l'université à lui donner souvent encore des hommes pareils ?

Inclinons-nous devant la tombe de celui que le peuple, devant la bonté et la sainteté, a toujours appelé le *Père Brousseau*, et demandons à Dieu, qu'après lui avoir ouvert depuis quelques années déjà les portes de l'histoire, il lui ouvre maintenant les portes de l'éternité.

WILFRID LEBON, ptre.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

SERVANT DE MESSE

Je vois quelquefois des servants de messe qui s'agenouillent immédiatement après le *Credo*. Est-ce que la pratique de rester debout pendant le *Credo* et de faire la génuflexion avec le prêtre est abolie ?

Il n'y a rien de changé depuis bien longtemps, sur ce point. L'étonnement produit par cette constatation provient de ce

que l'on confond plusieurs cas qui paraissent analogues et ne le sont pas.

1. Il est de règle que le servant de messe basse (ou chantée s'il reste à l'autel) demeure à genoux tout le temps. Il n'est debout que pendant qu'il accomplit quelque action, et de plus pendant les deux évangiles. Il doit donc être à genoux pendant que le prêtre récite le *Credo*.

2. Le servant suit d'autres règles, dont il n'y a pas à parler ici, s'il demeure à la crédence, comme les acolytes à la messe chantée ou solennelle le dimanche.

3. Voilà déjà deux cas différents, en voici un troisième. Les fidèles doivent, s'ils le peuvent sans inconvénient, assister à une messe basse à genoux tout le temps, hormis le temps que le prêtre lit l'évangile, le premier ou le dernier. Par suite, de droit commun, un fidèle s'agenouille après le premier évangile, que le prêtre ajoute ou non le *Credo*, s'il ne doit pas s'asseoir tout à fait comme le servant de messe basse. Telle est la règle liturgique. Toutefois, il y a en ce pays une exception très ancienne. C'est un usage qui nous vient sans doute de France que, lorsqu'on doit s'asseoir après l'évangile, selon la pratique générale en ce pays, on ne le fasse qu'après le *Credo*. Dans ce cas, on fait la gémflexion en même temps que le prêtre et l'on reste debout jusqu'au signe de croix, qu'on fait à la fin du *Credo* alors qu'on s'assied. Il a déjà été dit plusieurs fois, dans la *Semaine religieuse*, qu'on peut garder cet usage, si l'on doit s'asseoir, à une messe basse, tandis que, si l'on ne doit pas s'asseoir, il faut s'agenouiller, selon la rubrique, avant le *Credo* et le *Dominus vobiscum*. Au contraire, à une messe chantée, on reste debout jusqu'après le *Dominus vobiscum*. On confond sur ce point la messe chantée avec la messe lue. Au *Dominus vobiscum* on est à genoux ou assis à une messe basse, debout à une messe chantée.

Ainsi pour résumer, le servent de messe basse (ou chantée s'il demeure à l'autel) s'agenouille toujours immédiatement après l'évangile, dès qu'il a répondu *Laus tibi, Christe*. Le fidèle au contraire, s'il doit s'asseoir, comme c'est le cas ordinaire, demeure debout après l'évangile, pour la récitation du *Credo*, puis s'assied. J. S.

UN AVEU SIGNIFICATIF

Au lendemain de l'annonce d'un projet de loi du gouvernement Millerand pour les reprises des relations diplomatiques entre la France et le Vatican, on pouvait lire, dans la *Victoire*, le journal du fameux socialiste Gustave Hervé — qui n'a rien d'un catholique, au contraire! — cet aveu significatif:

Faut-il dire aux cardinaux, aux curés et aux dévôts de l'église unifiée et à ceux de l'église cégétiste la raison pour laquelle les républicains les plus libres-penseurs de la chambre et du sénat voteront le projet de loi sans la moindre hésitation? Cette raison, c'est l'attitude actuelle de notre classe ouvrière. L'élite de la bourgeoisie républicaine croyait, depuis Voltaire et depuis Diderot, que la raison humaine serait suffisante pour amener sur la terre le règne de la justice et le respect de la loi morale. Elle est en train de découvrir, en présence de l'inconscience du prolétariat français, en présence des appétits déchainés que trahissent les monstrueuses grèves actuelles que, cent vingt-cinq ans après la révolution française, et quarante ans après la loi sur l'instruction obligatoire, les ouvriers français sont, intellectuellement et moralement, à peu près au niveau des moujiks russes. Elle se demande, pour la première fois peut-être — depuis qu'elle-même a perdu toute foi religieuse — si les vieilles Eglises, avec leurs catéchismes simplistes, leurs rites qui parlent aux yeux des simples, leurs symboles naïfs et leur discipline parfois un peu mécanique, n'étaient pas des garde-fous nécessaires pour empêcher la bête humaine de se ruer perpétuellement sur les fondements mêmes de toute civilisation.

Pour n'être pas content de ses "frères", il est certain que M. Hervé ne l'est pas! Mais à défaut du "sens" de la foi, il a sûrement celui de l'observateur! E.-J. A.